

INTERNATS DE LA REUSSITE

**Collège Jean Lurçat Saint-Denis – Collège Gustave Courbet Pierrefitte
Collège Solveig Anspach Bagnolet - Montreuil**

Les internats de la réussite offrent des conditions de scolarisation favorables à des collégiens volontaires et motivés du département de Seine-Saint-Denis. Ils participent à la promotion de la mixité sociale et scolaire et à la politique de lutte contre les inégalités territoriales.

L'internat constitue un mode de scolarisation qui favorise la réussite scolaire des élèves. Il est aussi un espace de socialisation veillant au bien-être des internes et à l'apprentissage des règles de vie collective pour les élèves dont les familles le souhaitent. L'adhésion de l'élève et de la famille au projet de l'internat de la réussite est indispensable.

Les dossiers de demande d'admission à l'internat sont étudiés en **commission départementale** qui s'attache à garantir les équilibres permettant d'assurer la mixité sociale et scolaire des publics accueillis. A l'issue de celle-ci, le directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis prononce l'affectation des élèves retenus, dans la limite des capacités d'accueil des internats.

OBJECTIF

Les internats de la réussite sont destinés aux élèves qui ne bénéficient pas de conditions sociales et/ou matérielles favorables et qui font preuve d'une forte motivation scolaire.

Chaque internat repose sur un projet éducatif et pédagogique particulier :

- accueillir des élèves pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel ;
- accompagner ces élèves en leur offrant un projet éducatif renforcé ;
- développer leur ambition scolaire et permettre la réalisation de leur projet professionnel ;
- associer les parents, dont l'implication est facteur de réussite.

Les élèves bénéficient d'un accompagnement scolaire renforcé, d'activités culturelles et sportives. Il s'agit d'une prise en charge globale du jeune.

PUBLIC CONCERNE

Les élèves issus du département de Seine-Saint-Denis du CM2 jusqu'au niveau collège repérés par les équipes éducatives, sous la responsabilité du directeur d'école, les écoles veilleront à assurer une liaison avec le service social d'un collège, du chef d'établissement ou sur demande des représentants légaux **en accord avec l'élève**.

Les Internats de la Réussite s'adressent en priorité aux élèves habitant un quartier de la politique de la ville et/ou boursiers, ainsi qu'aux élèves dont les conditions de vie et d'étude nécessitent un hébergement hors du cadre familial.

L'évaluation de l'adhésion de l'élève et ses représentants légaux au projet d'internat est indispensable et doit faire l'objet d'une attention particulière de l'équipe de l'établissement ou de l'école d'origine au moment de la constitution du dossier et de la formulation des avis. **La capacité de l'élève à s'adapter aux conditions et aux règles de vie collective est un facteur essentiel de la réussite du projet de scolarisation en Internat.**

CRITERES DE RECRUTEMENT

L'examen des candidatures est réalisé en prenant en compte au moins l'un des critères suivants :

- **pédagogiques** : motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail et compétences scolaires, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil
- **sociaux** : élèves boursiers ; élèves dont les conditions de vie limitent les possibilités de réussite scolaire,
- **familiaux** : difficultés familiales (parent isolé, familles monoparentales, familles à horaires de travail décalés, fratrie importante, relations familiales conflictuelles...),
- **géographiques** : élèves résidant en milieu défavorisé ; élèves résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et ou scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE INTERNAT DE LA REUSSITE

- **Collège Jean Lurçat Saint-Denis** : l'internat Jean Lurçat Saint-Denis aide l'enfant dans sa réussite scolaire, et au travers d'activités sportives (équitation, tir à l'arc, association sportive), culturelles (théâtre, atelier de parole et d'expression, jeux éducatifs), à se construire une personnalité. Le projet de l'internat vise la construction de l'identité du jeune dans un cadre sécurisant et bienveillant. La vie en collectivité développe l'apprentissage des valeurs universelles, la connaissance de soi, l'exigence et le respect. Chaque enfant est pris en charge et accompagné dans son parcours.
- **Collège Gustave Courbet Pierrefitte** : Le projet éducatif et pédagogique se décline autour du Sport et du bien-être. Les élèves internes auront la possibilité de pratiquer régulièrement des activités sportives et/ou en relation avec le bien-être sur les temps d'internat. Les internes seront accompagnés tout au long de leur scolarité dans la construction de leur future vie adulte, en lien avec les familles.
- **Collège Solveig Anspach Bagnolet – Montreuil** : S'engager, créer et coopérer
 - Axe 1 : Permettre à chacun·e de réussir dans sa scolarité.
 - Axe 2 : Permettre à tous les élèves de devenir des citoyen·ne·s responsables, cultivé·e·s et investi·e·s dans un parcours d'orientation en favorisant un climat scolaire propice à l'épanouissement de chacun·e.
 - Axe 3 : Favoriser l'accès à une culture humaniste afin de soutenir l'émancipation intellectuelle et l'esprit critique.

NIVEAUX D'ADMISSION EN INTERNAT

COLLEGES

Lurçat Saint-Denis (93) : 6^e, 5^e, 4^e et 3^e

Courbet Pierrefitte (93) : 6^e, 5^e, 4^e et 3^e

Solveig Anspach Bagnolet Montreuil (93) : 6^e, 5^e, 4^e et 3^e

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT

Avant le
15 février

Information et recensement des élèves :

- Les écoles et établissements informent les élèves de la procédure, recensent les élèves intéressés et leur transmettent le dossier de candidature.

Avant le
15 mars
dernier
délai

Transmission des dossiers de candidature dûment renseignés par les écoles et collèges à : DSDEN de Seine-Saint-Denis - DIVEL 2 Bureau 4BO7 - 8 rue Claude Bernard 93008 Bobigny Cedex

- L'ensemble du dossier doit comprendre :
 - une copie du livret scolaire ou des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente
 - une lettre de motivation, pour l'internat, de l'élève et de ses représentants légaux
 - un justificatif d'attribution de bourse
 - un justificatif de domicile en cas de déménagement à venir

et doit être **visé par le directeur d'école/chef d'établissement et par l'assistante de service social.**

- La fiche de renseignements sociaux doit être transmise à la conseillère technique départementale de la DSDEN de Seine-Saint-Denis.

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

Le 18
avril

Commission départementale

- La commission étudie les vœux des élèves sollicitant une admission en internat.

A partir
du 6
mai

Communication des avis suite à la commission départementale

La DIVEL envoie des résultats :

- par mél aux écoles et établissements.
- par courrier aux représentants légaux des élèves pour les élèves retenus sur liste principale ou liste complémentaire et pour les élèves non retenus.

Affectation

- Entrée en 6^e :
L'affectation fait l'objet d'une saisie dans AFFELNET 6^e.